

**PROCES-VERBAL**  
**DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 31 JANVIER 2025**

*Le trente-et-un janvier deux mille vingt-cinq*

*Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy DECELLE, Maire de la Commune*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 27 janvier 2025*

*Présent(e)(s) : DECELLE Guy, VERGNION Philippe, CHABOT Jean-Michel, COUSSEAU Stéphanie, CHAIGNAUD Éric, BARBOT Jean-Pierre, BOIBELET AVRIL Elsa, COUSSEAU Hervé, DÉNOUE Joël, MEIGNIEN Christine, MARTY Didier et CATINOT Isabelle.*

*Pouvoir(s) : Isabelle TEXIER à Jean-Pierre BARBOT, Franck NEBOUT à Joël DÉNOUE, Marlène MOUNIER à Jean-Michel CHABOT, Loïc BEULZ à Guy DECELLE, Anita CADORET à Éric CHAIGNAUD et Angèle BOULLAULT à Philippe VERGNION.*

*Absent(e)(s) : Isabelle LASNIER*

*Nombre de conseillers : - En exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 18*

*Secrétaire de séance : Hervé COUSSEAU*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du CR du 06 décembre 2024
2. Rapport sur les décisions prises par délégations
3. Avis conforme Zones d'Accélération pour les énergies renouvelables
4. Rapport d'activité de la CDC 4B
5. Programme de travaux de voirie 2025
6. Logiciels secrétariat de mairie, délibération de principe
7. Achat de terrains pour OAP du Bourg
8. Questions et informations diverses :
  - Carte scolaire
  - Boulangerie
  - Divers

Le Maire ouvre la séance à 18h45

1. Approbation, à l'unanimité, du compte rendu du 06/12/2024.
2. Le Conseil prend acte du rapport du Maire relatif aux décisions qu'il a prises par délégations du Conseil.
3. Avis conforme est donné à l'unanimité sur la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables du territoire communal.

4. Le Conseil prend acte du rapport d'activité 2023 de la CDC 4B.
5. Approbation à l'unanimité pour le choix de travaux de voirie 2025 pour un montant total de 52 814,18 € TTC via une convention de mandat avec la CDC 4B.
6. Approbation à l'unanimité pour l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte ouvert AGEDI et à l'Agence Technique de la Charente ATD 16 pour l'utilisation de nouveaux logiciels au secrétariat de Mairie.
7. Achat de terrain pour OAP du Bourg de Jurignac. Sujet reporté à une séance ultérieure pour complément de renseignements
8. Questions et informations diverses

**Nouvelle carte scolaire :**

Le Maire informe l'assemblée de la probable fermeture d'une classe de l'école à la rentrée 2025/2026 en raison de l'importante différence entre le nombre d'enfants passant au collège et celui des entrées en petite section.

**Atelier Boulangerie :**

Le Maire informe l'assemblée de la mise en liquidation de l'atelier boulangerie situé à Mainfonds et ouvert depuis près de 5 ans. Il conviendra de réfléchir à l'avenir de ce bâtiment communal.

**Diagnostics archéologiques :**

Les travaux des diagnostics, réalisés par l'INRAP, débuteront le 19 février prochain pour les lotissements de Bellevue et de l'Espace DEFRANCE.

**Ex-Mairie de Péreuil :**

L'association E.space Aéro louera l'ancienne mairie de Péreuil à compter du 1<sup>er</sup> avril prochain afin d'y établir leur académie d'Aérostas.

**Restaurant :**

Nous nous orientons vers un probable changement de gérant en octobre.

**Plainte SABIN pour nuisances sonores du concert ayant eu lieu le 24/08/2024 sur le parking de la salle des fêtes de Coteaux**

Les maires de Coteaux-du-Blanzacais et de Val des Vignes ont rencontré Monsieur et Madame SABIN en présence du médiateur pénal désigné par le Procureur de la République. La Médiation a échoué, les époux SABIN porteront leur affaire en justice.

**Résidence CetteFamille :**

L'ouverture de la résidence est prévue pour le 03 mars 2025.

La Société CetteFamille invite la commune à lui faire des propositions de nom pour la résidence.

Les élus pourront transmettre leurs idées à la mairie.

**Broyage voirie :**

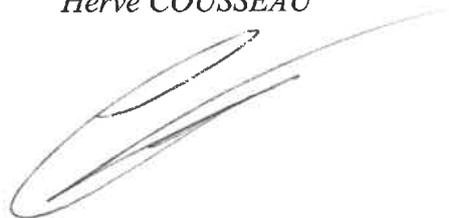
Le devis pour un passage de broyage des banquettes et des talus a été accepté. Compte-tenu du montant, il semble judicieux de faire réaliser par la même entreprise le 1<sup>er</sup> passage où ne

sont faites que les banquettes. Cela permettra de libérer 5 semaines de temps de travail d'un employé communal qui pourra être affecté à d'autres tâches tout en soulageant le matériel communal.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne sollicitant la parole, le Maire clos la séance à 21h00.

*En Mairie le 3 février 2025,*

*Le secrétaire,  
Hervé COUSSEAU*



*Le Maire,  
Guy DECELLE*

